



<h1>PROFIL DE POSTE MEDECIN</h1>
Direction / Territoire : Direction de la Protection Maternelle et infantile
Service : Actions territorialisées PMI
Résidence administrative : Pont l'Abbé/ Landivisiau/ Châteaulin
<i>Fiche de poste complétée par : le médecin coordinateur départemental de PMI.</i> Date : 11.03.2019

Métier : Médecin territorial	
Dénomination du poste : Médecin	Encadrant de direction <input type="checkbox"/> Encadrant de service <input type="checkbox"/> Encadrant de proximité <input type="checkbox"/>
Grade (s) concerné (s) : Médecin de 2 ^e et 1 ^{ère} classe et Hors Classe.	Filière (s) concernée (s) : Médico-sociale

Contexte du poste : Exerçant au sein de l'équipe pluri-professionnelle, le médecin participe à la mise en œuvre de la politique du Conseil départemental en matière de Protection maternelle et infantile

Missions	Activités
Protéger et promouvoir la santé de la future mère et des enfants de moins de 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les consultations médicales pour les enfants de moins de 6 ans Etre garant de la continuité du parcours au titre de la PMI des enfants, de la déclaration de grossesse jusqu'à la transmission du dossier de liaison au service de santé de l'Education Nationale Organiser et animer les réunions de concertation de la petite enfance de la PMI (instance collégiale décisionnelle) autour des déclarations de grossesse, de naissance et des certificats de santé et pour les situations de prévention et/ ou de protection nécessitant une coordination. Organiser et animer les points de soutien technique pour les infirmières (PIM) autour des Bilans de Santé en Ecoles Maternelles (BSEM) Compléter et approfondir par des bilans médicaux pour les enfants de petite et moyenne section, nécessitant une attention particulière comme défini par le protocole. Assurer les liaisons avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour les enfants de son secteur si nécessaire.

Participer à la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Etre membre de la commission de régulation de l'équipe pluridisciplinaire, participer à la qualification des informations préoccupantes (IP) et mandater les professionnels de PMI pour l'évaluation des IP. • Réaliser si la situation le justifie, des consultations médicales ponctuelles des enfants dans le cadre de l'IP. • Assurer le conseil technique auprès des personnels intervenant en PMI et plus largement auprès de l'équipe médico-sociale, participer aux synthèses sur demande.
Participer à la prévention de la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer comme défini par le protocole, le bilan médical d'entrée des enfants de moins de 6 ans confiés à l'ASE et transmettre le document de synthèse à l'IDE référent.
Participer aux réunions institutionnelles et aux réunions partenariales	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions départementales en PMI, aux réunions métier, aux réunions de pays, réunions d'équipes • Sur délégation du médecin départemental encadrant, participer à des rencontres partenariales localement.
Assurer une fonction d'analyse et de veille sur les évolutions médico - sociales de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre du projet départemental et au projet de direction de la DPMI • Contribuer à l'observation médico- sociale, au projet de territoire et à la définition des politiques de santé publique. • Participer au recueil des données de santé et d'activité via les logiciels dédiés.
Prendre en charge d'une mission départementale sur délégation du médecin directeur DPMI	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation technique (10 à 20% du tps de travail) : soit dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'accueil du jeune enfant, de la vaccination, de la périnatalité, des bilans de santé en école maternelle. • Accueillir les internes dans le cadre de leur formation initiale, promouvoir le métier de médecin de PMI.
<p>Evolution possible : Ces missions seront susceptibles d'être révisées en fonction des évolutions, des orientations de la politique en faveur de la protection maternelle et infantile.</p>	

COMPÉTENCES

Connaissances et technicités professionnelles	Médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie ou Médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie et une motivation pour la médecine sociale (Code de la Santé publique)/ missions à intégrer en référence au statut de médecin territorial	4	Niveau requis à la prise de poste *
	Connaissance du fonctionnement du Conseil départemental et de la législation en matière de PMI et de la protection de l'enfance.	3	
	Elaborer des propositions en matière de prévention, de protection maternelle et infantile, d'éducation de la santé	3	
	Définir un programme de prévention médico-sociale en liaison avec les structures et professionnels de santé de son secteur	3	
	Animer et coordonner le travail d'équipe	3	

Compétences transversales	Capacité à développer et coordonner des projets
	Etre capable de prendre, d'assumer et de faire appliquer des décisions difficiles
	Savoir faire appel, dans l'action à l'expertise des autres
	Etre capable d'analyser, de synthétiser l'ensemble des données collectées et de les analyser
	Savoir remettre en cause de façon constructive les façons de faire dans son domaine d'activités

* Formation interne pour acquérir le niveau de compétences attendu

<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Niveau 4</u>
Notions/Débutant	Travail en semi autonomie/Qualifié	Maîtrise	Expertise

